



Compte-rendu de la réunion  
de la Commission de la Vie Sociale  
tenue le Mercredi 6 décembre 2023 à 14H00  
en salle de réunion du site de Lapoutroie



**PRESENTS :**

1) Au titre des représentants des personnes accompagnées :

- Madame Violette JOHO (Site d'Orbey)
- Madame Técla STEINMETZ (Site de Lapoutroie)
- Madame Danièle HARTMANN (Site du Bonhomme)

2) Au titre des représentants des familles :

- Madame Sylvaine REBOLD (Site de Lapoutroie et Présidente du Conseil)
- Madame Aina DELPEYROU (Site d'Orbey et Vice-Présidente du Conseil)

3) Au titre de l'équipe des bénévoles (Association les Blouses Roses)

- Madame Anne-Marie LOING

3) Au titre de représentant du personnel élu par les professionnels :

./.

4) Au titre des représentants de la Direction

- Madame PRUDAT, Directrice
- Monsieur JAEGLI, Attaché Principal d'Administration Hospitalière,

5) Au titre de représentants de l'équipe soignante

- Madame Aurélie ULMER, Animatrice Référente des sites
- Invitée en cours de séance : Madame Magali RIETTE, IDEC

**ABSENTS EXCUSÉS**

- Madame Véronique DAIGER (Site de Le Bonhomme) Mandataire Judiciaire GPJM
- Monsieur Fabrice SCHMITT, représentant du personnel élu par les professionnels



Au préalable de la séance, Madame PRUDAT, Directrice, présente Madame Anne Marie LOING, bénévole des Blouses Roses qui a accepté de devenir membre du Conseil de la Vie Sociale et qu'elle remercie.

Madame REBOLD, Présidente, ouvre la séance.

## 1 : Approbation du procès-verbal du 12 juillet 2023

- Point devenu sans objet car le procès-verbal avait été approuvé par tous les membres avant sa diffusion et affichage en août 2023.

## 2 : L'État Prévisionnel des Recettes et Dépenses pour l'année 2024

- Le document présenté en powerpoint retrace les éléments qui servent à la construction du prix de journées de l'année 2024 qui va être payé par les résidents et/ou les familles. La direction explique que la base du taux d'occupation prévisionnel est établie à 95,08% mais que la réalité de l'activité confirme une baisse du taux d'occupation des sites, notamment de celui de Le Bonhomme (10 chambres inoccupées sur 45 lits installés) dont les résidents émanent tous du pôle 8/9 du centre hospitalier de Rouffach et deux chambres inoccupées sur le site de Lapoutroie tout au long de l'année. Le choix des 95,08% est fait pour éviter une hausse trop importante des tarifs.

De manière générale, le niveau d'activité de l'ensemble des EHPAD de France reste inférieur à celui de 2019 suite à la crise de la COVID-19 mais aussi des conséquences de l'affaire ORPÉA, EHPAD commercial privé, qui a jeté le doute et les discrédits sur tous les EHPAD du territoire français. Le battage médiatique quasi quotidien est vécu douloureusement par les professionnels du soin qui sont fatigués de cette stigmatisation permanente. Les familles inquiètes du sort réservé à leur proche attendent désormais le moment presque ultime avant de les confier à l'EHPAD.

Au cours de l'exercice 2023, l'établissement du canton vert a vu le coût de ses dépenses alimentaires et d'énergie poursuivre sa courbe inflationniste.

Les dépenses alimentaires accusent une hausse de 22,15%.

Il est rappelé que l'établissement a adhéré à l'UGAP tant pour la fourniture de gaz que d'électricité, mais alors même que bénéficiaire de l'amortisseur tarifaire, cela n'a pas empêché des hausses de tarifs notamment sur l'électricité de + 68,04%. La directrice a demandé une vérification à Engie car la consommation des sites, suite à la campagne de passage aux leds avait tout de même baissé de 14 000 kwh. Le débat s'installe entre les membres du conseil sur l'ampleur de la hausse. La directrice précise que pour les CHU et les grands centres hospitaliers, l'effet rattrapage en 2023 des fournisseurs d'électricité a représenté une augmentation de 300% à 400% de leurs dépenses d'électricité.

Le bouclier tarifaire appliqué au gaz a permis le maintien de ce compte de dépenses au niveau de 2022. Et c'est tant mieux car le chauffage au bois collectif de Lapoutroie après avoir accusé une hausse de 9,65% entre 2022 et 2023, annonce une nouvelle hausse pour 2024 de 8,5%. La ville de Le Bonhomme avec qui nous avons également une convention a mesuré sa hausse 2022/2023 à 3,4%.

Concernant le personnel, il y a eu une succession de mesures de revalorisation salariales : revalorisation de la valeur du point d'indice, revalorisation des grilles indiciaires (dû en partie à la revalorisation du SMIC, +1,81% au 1er janvier 2023 puis +2,22% au mois de mai) et doublement du montant des indemnités de nuit. Ces mesures d'attractivité devront également être financées.

La directrice poursuit son exposé sur la dégradation inédite de la situation financière des hôpitaux et des EHPAD. 80% des EHPAD enregistrent un résultat déficitaire pour l'exercice 2022 contre 42% en 2019. Le déficit global approche des 500M€.

19% des structures ont dû recourir à une ligne de trésorerie et 35% diffèrent le paiement de certaines charges.

La construction du tarif pour l'année 2024 devra intégrer ces hausses :

Au vu des éléments de contexte cités supra, les charges d'exploitation de la section d'Hébergement ont été calculées à 4 568 200€ tempérés des autres produits estimés à 108 000€. La base de calcul est de 4 460 200€ soit + 4,87%.

C'est sur cette base que devront être fixés les tarifs d'Hébergement et de Dépendance par la CeA en sachant qu'en 2023, le coût journalier moyen à la charge du résident pour les établissements tarifés par la CeA est de 69,68 €.

Le tarif hébergement moyen s'établit à 63,65€ alors que le prix de journée pour l'établissement est de 62,16€.

Le ticket modérateur moyen est de 6,03€ alors qu'il est de 5,95€ au Canton Vert.

La différence est de 1,57€ par jour entre le prix moyen des EHPAD tarifés par la CeA et le prix de journée de l'établissement.

Monsieur JAEGLI passe en revue les projets d'acquisition de la section d'investissements pour l'année à venir.

Les travaux lourds :

- La fin du projet d'extension-restructuration avec création d'une UCPR sur le site d'Orbey : 300 000 €
- Le démarrage de la création d'un service d'accueil de jour Alzheimer à Lapoutroie : 500 000 €

Les projets d'équipements : pour les plus significatifs :

- Renouvellement des deux véhicules de la Blanchisserie : 100 000 €
- Acquisition de tapis de marche intelligent avec casque virtuel pour Orbey et Lapoutroie : 51 756 €
- Acquisition d'un logiciel de marquage du linge par puce électronique : 5 000 €
- Cuisine mobile pour Le Bonhomme : 4 000 €

Les autres opérations :

- Mise aux normes des standards téléphoniques des sites : 15 000 €
- Rénovation des peintures de l'atrium et de la salle à manger d'Orbey : 10 000 €
- Maintenance préventive des groupes électrogènes : 6 000 €
- Fauteuils roulants : 6 000 €
- Signalétique intérieure du site d'Orbey : 5 000 €
- Protections murales : 5 000 €
- Maintenance préventive du matériel de la Blanchisserie : 5 000 €
- Extincteurs : 3 000 €

**Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ces informations.**

### **3 : Activité (taux d'occupation) des sites**

Le tableau d'activité au 30 novembre 2023 est présenté. A sa lecture, on peut constater que les 1 369 journées réalisées en moins par rapport au 30 novembre 2022, 1 110 sont liées au taux d'occupation en berne du site de Le Bonhomme. Il y aura lieu de s'interroger s'il ne serait pas opportun de signer une convention avec un autre pôle du centre hospitalier de Rouffach notamment le pôle 2/3 pour améliorer la filière de recrutements de résidents pour ce site.

Il est à noter que deux lits sont restés vides sur le site de Lapoutroie tout au long de l'année.

**Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ces informations.**

### **4 : Point sur les travaux et les acquisitions de l'année en cours**

Monsieur JAEGLI présente le powerpoint qui retrace toutes les acquisitions et les travaux qui ont été effectués au cours de l'année 2023.

**Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ces informations.**

## 5 : Point sur les activités (notamment individuelles)

Madame DELPEYROU, représentante des familles d'Orbey interroge sur ce qui est proposé pour les personnes accompagnées qui sont alitées en chambre.

Madame ULMER, animatrice référente expose qu'à Orbey, c'est Lison psychomotricienne, qui propose des séances Snoezelen avec le chariot mobile et assure également des séances avec des chats d'empathie.

De manière générale, ce qui est fait en individuel en chambre, ce sont l'écoute musicale, les soins socio-esthétiques, de la lecture de livres ou de journaux, des jeux et le passage des Blouses Roses font également partie du programme et informent l'animatrice de ce qui a été fait en chambre.

A ce sujet, Madame LOING, présente l'activité des Blouses Roses. C'est une association nationale, répartie en plusieurs comités. "Nous sommes ici au Comité de Colmar.

Nous intervenons surtout auprès de personnes âgées en maisons de retraite, mais aussi auprès d'enfants.

Nous signons une charte avec l'établissement. Nous sommes tenus au secret professionnel, n'intervenons nullement dans les soins. Nous avons régulièrement des formations.

Nous sommes en lien avec l'animatrice pour proposer une animation ludique ou créative (jeux, bricolages, ateliers, chants ...) ou des visites en chambre (rencontre individuelle, écoute...) dans un esprit de bienveillance, d'empathie, avec le respect du désir du résident.

Madame ULMER poursuit sa présentation d'activités spécifiques réalisées de sonothérapie à Orbey et au Bonhomme (une fois/mois), d'un atelier céramique à Orbey (une fois/mois) et d'un atelier de modelage céramique (1 fois toutes les trois semaines) à Lapoutroie. Madame REBOLD regrette qu'il n'y ait plus de médiation animale notamment pour les résidents en chambre. Madame ULMER précise qu'il y a des choix à faire. Cependant, il en est pris note en sachant que ces activités étant subventionnées par la Conférence des Financeurs de la CEA, leur financement se fait de plus en plus modique compte tenu de toutes les sollicitations des multiples EHPAD.

Un débat s'installe sur l'information aux familles de ce qui est fait car ce n'est pas forcément su. Madame ULMER explique que chaque activité réalisée pour un(e) résident(e) est tracée dans son dossier de soins. Il ne faut pas hésiter à solliciter l'animatrice à ce sujet. Un bilan global est fait une fois par an en réunion pluridisciplinaire et fait partie du Projet d'Accompagnement Personnalisé.

Madame DELPEYROU demande ce qu'est un Projet d'Accompagnement Personnalisé. C'est un outil de coordination qui vise à répondre à long terme aux besoins et attentes de la personne accueillie.

Le débat s'installe entre Mesdames ULMER/DELPEYROU/REBOLD qui demandent des précisions à ce sujet et l'organisation de la planification des réunions.

Madame JOHO demande pourquoi il n'y a plus d'animations collectives depuis quelques jours sur le site d'Orbey. La directrice lui répond que c'est en raison du cluster COVID-19 découvert le 23 novembre dernier et toujours en cours. Les animations collectives ont été interrompues pour éviter la propagation du virus.

**Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ces informations.**

## 6 : Suivi de la préparation de l'établissement à l'évaluation HAS

La directrice informe l'assemblée du choix réalisé par le groupe de travail des critères qui seront passés au crible par l'auditeur (CNEH) le 12 décembre prochain.

Il s'agit des trois critères impératifs suivants :

CRITÈRE 2.2.4 – Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée.

CRITÈRE 2.2.5 – Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée.

CRITÈRE 2.2.7 – L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.

Et un critère standard sur la gestion des risques par la direction.

Un point est fait sur le droit à l'image qui présente des difficultés en matière de pharmacovigilance et

d'identitovigilance. Il existe des homonymes fréquents dans le canton, nous faisons appel à du personnel intérimaire qui ne connaît pas forcément le résident, la photo permet également de rechercher la personne par la gendarmerie lors de sortie inopportune. Le document relatif à l'autorisation ou au refus contient un encart très visible sur l'exception au refus pour ces raisons

C'est également compliqué lors des animations de faire attention à ne pas prendre en photo les résidents qui ont refusé d'être pris en photo. Des conflits naissent aussi par le refus des résidents en capacité de décider et leurs familles qui veulent des photos de leur proche ou les voir sur la signalétique des portes. Or, nous devons respecter le choix fait par le résident.

**Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ces informations.**

## **7: Présentation du nouveau site Internet de l'établissement**

A voir sur <https://www.hopital-cantonvert.fr>

**Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ces informations.**

## **8 : Les points abordés par les résidents et les familles**

Madame REBOLD rapporte que les familles dans leur ensemble apprécient la gentillesse des personnels. Cependant deux familles relèvent que certains personnels sont plus "pressés voire stressés". Même si ce n'est pas la majorité, Madame REBOLD demande si cela peut s'expliquer par des postes vacants éventuellement. La direction est surprise.

Monsieur JAEGLI répond que ce n'est pas le cas, tous les postes étant pourvus y compris dans l'équipe soignante. Selon lui cela peut s'expliquer peut-être par des individualités différentes.

Les absences du personnel aide-soignant ont été systématiquement remplacés, en majorité par du personnel intérimaire, sinon par des collègues de travail ou en dernier recours par l'IDEC. (Coût personnel intérimaire 2022 : 147 066 euros et pour l'année en cours 339 102 euros alors que l'année n'est pas close).

Par ailleurs, depuis 2023, les heures de travail pris en charge par ce personnel aide-soignant sont passés les samedis et dimanches de 48,50 heures à 57 heures.

De plus, toujours depuis 2023, la préparation des petits-déjeuners à l'étage est confiée à un agent des services hospitaliers alors que cette tâche incombait auparavant au personnel aide-soignant.

Il faut noter également pour l'année 2023, une baisse du taux d'occupation du site de Lapoutroie soit en moyenne deux résidents à prendre en charge en moins par jour.

M. JAEGLI précise également que l'ensemble des agents n'a pas un nombre conséquent d'heures de récupération comme on peut le constater dans d'autres EHPAD et a bénéficié de la totalité de ses congés annuels et de ses jours fériés.

Le site d'Orbey qui fonctionne, à ce jour, avec le même nombre de lits et le même effectif enregistre au 30 novembre 2023, 538 jours de plus que le site de Lapoutroie.

☞ *Une demande de changement de chambre d'une résidente qui n'aurait pas été prise en compte*

Les desideratas sont inscrits sur une liste d'attente si une chambre particulière n'est pas disponible immédiatement. C'est ainsi que la chambre convoitée avait été proposée à la résidente le 2 octobre dernier qu'elle avait refusé car « pas assez ensoleillée ».

Puis une autre chambre lui avait également été proposée mais cela ne lui convenait pas non plus.

La directrice ajoute que le contrat de séjour prévoit également le changement de chambre en cas de travaux et/ou si l'état de la personne se dégrade et nécessite plus de soins, le résident sera amené à être transféré à l'étage qui dispose de plus de soignants.

### ☞ *l'absence de kinésithérapeute*

L'établissement a pu recruter de manière inespérée une kinésithérapeute en remplacement du départ imminent de l'ergothérapeute en poste sur le site de Lapoutroie. Cela devrait satisfaire les familles qui font cette demande récurrente. La direction souhaite à ce propos faire une remarque car elle entend souvent que l'absence de kinésithérapeute ne permettrait pas un accès aux soins de rééducation ce qui est une méconnaissance totale du métier et du rôle de l'ergothérapeute. Si l'un rééduque les membres par le mouvement (kiné), le second rééduque par l'activité (l'ergothérapeute).

Les prescriptions de rééducation des membres, de remise à la marche et les transferts peuvent sans souci être pris en charge par ce personnel médico-technique.

Toutes les prescriptions de kinésithérapie respiratoires sont réalisées sans souci par un masseur-kinésithérapeute libéral.

### ☞ *La fréquence des bains ou douches*

Les résidents sont lavés tous les jours. Certains résidents n'aiment pas les douches se plaignant d'avoir froid. Madame REBOLD relève que s'il n'y a pas de sous effectif, contrairement à la situation vécue en septembre 2022, dans ce cas ils devraient en être organisés plus fréquemment.

Ils font l'objet d'une traçabilité interne. Madame REBOLD demande l'accès de ces infos notamment pour les familles des résidents " diminués ". Madame RIETTE lui répond qu'il faut la contacter directement.

### ☞ *un refus de mise à disposition d'un matelas à air*

Pour ce qui est du matelas à air, celui-ci est immédiatement et systématiquement installé dès que le besoin est clairement établi et prescrit en concertation avec les soignants, l'ergothérapeute et le médecin traitant.

### ☞ *La suggestion de rencontres intergénérationnelles (écoliers du village)*

Les rencontres avec les enfants sont des animations qui ont été régulièrement faites avant la pandémie.

Nous avons suspendu ces rencontres en raison des :

- 5 clusters COVID vécus sur le site de Lapoutroie depuis l'année 2020 (1 grave en début de pandémie en 2020, suivi d'un autre tout aussi grave en 2021, puis 2 en 2022 et un en 2023 tombé en pleine rentrée scolaire),
- 4 clusters sur le site d' Orbey (1 en 2021, 2 en 2022 dont l'un en période de rentrée scolaire, et le dernier en cours
- 1 sur le site de Le Bonhomme en mai 2022.

Les enfants scolarisés ont été vecteurs de la pandémie.

Il faut savoir qu'un cluster (soit 3 résidents contaminés par structure) génère une réorganisation lourde de toute la structure et une charge de travail supplémentaire de prise en charge des personnes contaminées.

Une réflexion sur les risques devra être faite avec les médecins-coordonnateurs et la direction pour reprendre ces animations qui ont toujours eu beaucoup de succès.

### ☞ *Les poubelles des chambres*

Madame REBOLD signale qu'il est rapporté trois fois que les poubelles ne sont pas assez fréquemment vidées. Qu'il n'y a pas toujours de sac plastique et qu'elles prennent les odeurs.

Madame PRUDAT dit que celles-ci doivent être systématiquement vidées. Un rappel sera fait.

### ☞ *L'heure du coucher*

Coucher trop tôt à 18h30 et demande d'une famille de retarder cette heure à la demande de l'intéressée.

Madame REBOLD demande ce qui est faisable et si les effectifs le soir le permettent.

Madame PRUDAT confirme que les équipes sont au complet jusqu'à 19H30.

Madame ULMER précise que cela devrait être possible même en dépassant cet horaire pour quelques résidents qui le souhaiteraient.

Madame REBOLD remarque que cela peut être inclus dans le PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé) avec les représentants des personnels soignants pluridisciplinaires.

Madame REBOLD pose la question des résidents qui ne pensent pas à boire, hors contexte perfusion d'hydratation. Les bouteilles sont bien distribuées mais elle constate qu'elles restent pratiquement pleines.

Il est également pris note de ces remarques plus individuelles :

Madame REBOLD demande une meilleure communication, par exemple elle remarque que le rôle de l'IDEC n'est pas suffisamment connu et que les familles font leurs remarques uniquement auprès des soignants rencontrés.

Madame PRUDAT reconnaît qu'encore trop souvent les remontées d'informations ne sont pas faites à Madame RIETTE par les soignants et que de ce fait ces remarques ne peuvent pas être prises en compte puisque non connues par les personnels habilités.

Il y a également une méconnaissance des représentants des familles de l'existence du PAP.

Madame REBOLD souligne que les représentants des familles fournissent aux familles qui se sont exprimées une réponse à leur(s) demande(s).

Rappel aux familles des coordonnées :

Pour toutes questions relatives aux soins :

Madame Magali RIETTE

Tel : 0389472918

Toutes les informations générales, fonctionnement, règlement etc.... sont contenues dans la pochette d'accueil. Et le secrétariat est également là pour vous orienter vers le bon interlocuteur.

**Il est rappelé l'adresse du Site INTERNET de l'établissement : <https://www.hopital-cantonvert.fr>**

☞ *Les nouvelles chambres d'Orbey ne seraient pas reliées au standard de l'établissement et Orange demande des frais de déplacement.*

Toutes les chambres sont reliées au standard. Madame PRUDAT avait déjà évoqué cela avec cette famille. En fait, dans tous les cas, Orange doit se déplacer pour faire, soit le transfert de la ligne de l'ancien domicile vers la chambre de l'établissement soit faire la mise en route comme pour tout un chacun qui change de domicile et c'est une prestation payante pour les familles.

Madame STEINMETZ représentante des résidents du site de Lapoutroie retrace ce qui a été évoqué par le groupe de quinze résidents qui s'est réuni la veille du conseil.

Les différents points abordés :

-Restauration :

Le café du matin qui serait plus ou moins chaud suivant celui qui le sert, Madame STEINMETZ remarque avec humour que le café peut être froid en fonction du temps que l'on met à beurrer sa tartine...

Il ferait trop froid dans la salle à manger

Certains claustras de la salle à manger sont gênants pour circuler

Les repas sont très bons, viande bien cuite, belles présentations, le vin blanc est très bon, les cuisiniers sont très gentils, les résidents mangent de trop.

Le linge :

Les élastiques des pantalons lâchent, sûrement liés d'après la résidente à l'usure normale du linge.

Le linge blanc ne revient pas blanc, qui déteint, qui rétrécit, qui se trompe d'armoire. A ce propos, une solution de puce va être installée sur les vêtements. Présentation du dispositif à venir est faite par un petit film aux membres de l'assemblée.

Les serviettes de toilette qui gratteraient ou seraient très usées, une attention particulière a été demandée au responsable de la blanchisserie.

- Aménagement des locaux

Plusieurs résidents se plaignent des barres de la penderie dans les armoires qui sont trop hautes pour y accéder en fauteuil roulant ou pour des personnes de petite taille.

Pareil pour les étagères à la salle de bain

- Accueil

La personne à l'accueil est très gentille et très disponible

-Animation

Content de la variété des activités et d'avoir le choix d'y aller ou pas.

La direction prend note avec attention de ces remarques qui devront faire l'objet d'investigations auprès des services concernés aux fins d'apporter des réponses point par point au prochain conseil.

---\* \* \*---

La séance est levée à 17 H 30

---\* \* \*---

La Présidente du Conseil de la Vie Sociale

Madame Sylvaine REBOLD

